

Description de la dotation – Jeu-concours « WIT FM PUY DU FOU »

Organisé sur l'antenne de la radio WIT FM du samedi 28 février au vendredi 6 mars 2026.

Dans le cadre du jeu-concours « WIT FM PUY DU FOU », cinq lots sont mis en jeu :

- 4 x 4 entrées pour le parc du PUY DU FOU, d'une valeur unitaire indicative de 81 € TTC,
- 1 séjour 2 jours/1 nuit pour 4 personnes en période rouge "Noces de feu", d'une valeur indicative unitaire de 979€ TTC. Le séjour comprend : 2 jours au Puy du Fou, 1 nuit dans l'hôtel « Les Iles de Clovis », l'accès au spectacle nocturne « Les Noces de Feu », le petit déjeuner et le dîner dans le restaurant « Le Banquet de Mérovée » ainsi que 8 coupons restauration d'une valeur de 12€ valables dans les points de restauration rapide.

Les entrées et le séjour sont valables du 4 avril 2026 au 3 janvier 2027, date maximale de leur utilisation.

Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant recevra ses e-billets par e-mail à l'adresse qu'il aura communiquée lors de son inscription.
- Le gagnant du séjour sera informé de son gain par mail à l'adresse qu'il aura indiquée lors de sa participation. Il sera ensuite contacté directement par le parc pour la réservation de son séjour.
- Les lots ne sont utilisables que dans la période indiquée ; aucune autre date ou prolongation ne pourra être accordée.

Modalités de participation

Les auditeurs souhaitant participer au jeu-concours devront s'inscrire en envoyant par SMS le mot « **WITFM** » au 7 14 15 (2x75cents+ prix SMS).

Après prise en compte du SMS de participation, par retour d'SMS, la Radio demandera aux participants de renseigner les informations suivantes : prénom, nom, code postal, date de naissance, email et âge. Ces informations seront communiquées par SMS (7 14 15).

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots.

La participation n'est valide qu'à la réception d'un SMS en retour, accusant réception et prenant en compte le SMS d'inscription.

Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio WIT FM, disponible à l'adresse suivante : <https://www.witfm.fr/reglements>

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.